

LEDENON Championnat de France des Circuits

DATE: 23/09/2023

Sujet/Subject : **DECISION N° 3**

De/From : LES COMMISSAIRES SPORTIFS / STEWARDS

A/To : **CODE RACING DEVELOPMENT**

Les commissaires, après avoir examiné les éléments, ont décidé ce qui suit :

N° & Pilote / No. & Driver : Voiture 3 Monsieur Paul Paranthoen

Concurrent / Competitor: Code Racing Development

Date & Heure de l'incident : le 23/09/2023 à 11h30

Séance / Session : Essai qualificatif 2

Faits / Facts : Unsafe release

Référence / Offence : Article 30.13 et 30.14 du règlement sportif Championnat de France GT4 2023

Décision : amende de 500€

Raison de la décision : Après avoir visionné les images de la caméra embarquée de la voiture 111 et entendu le team manager de la voiture n°3 qui ne conteste pas les faits.

Reçu par le concurrent (nom) : <u>Comby le 23/09/23 12h42</u> <i>Received by the Competitor (name):</i>	Date:
Signature: 	Heure/Time:

Il est rappelé aux concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions des commissaires sportifs, conformément à l'article 15 du Code Sportif International de la FIA et à l'article 9.1.1 du Règlement Judiciaire et Disciplinaire de la FIA, dans les délais applicables.

Mr. GUILLEMAIN Roger
Président
Lic. 66508 FFSA

Mr. ARRIGHI Sylvain
Membre
Lic. 175703 FFSA

Mr. CHAMARD Laurent
Membre
Lic. 124825 FFSA

Copie / Copy : Pilote, Directeur de Course, Chronométrateur, Secrétaire du Meeting, Presse, Affichage
Competitor, Race Director, Timekeeper, Secretary of the meeting, Press delegate, Official Notice Board